

**MAIRIE**



**de**

**CASSAGNES**

Département du Lot -

Canton de Puy l'Evêque

## **COMPTE-RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES**

Réunion du lundi 27 juin 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH (Maire).

<b>Conseillers en exercice:</b> 10	<b>Présent(e)s (9) :</b> Bernard LANDIECH, Richard DELORME, Michel SERVANT, Denise WUILQUE, William CAYROL, Jean-Michel ASTOUL, Françoise DESSAINT, Patrick MAISONNEUVE, Jean-Yves MEAUDE
<b>Date d'affichage de la convocation :</b> 22/06/2022	<b>Absent(e)s et excusé(e)s (1) :</b> Pascal BANIZETTE <b>Représenté(e)s (0) :</b> <b>Secrétaire de séance :</b> Richard DELORME

#### **OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.**

Monsieur Bernard LANDIECH (Maire) procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

#### **DELIBERATIONS DU CONSEIL :**

Aucune délibération n'a été prise.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- M Jean-Marie OUSTRY, vice-président de la CCVLV en charge de l'urbanisme, intervient en début de séance afin de présenter le projet de règlement du PLUi en cours d'élaboration.
- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du rapport établi par les services de l'UDAP faisant suite à la visite sanitaire de l'Eglise Saint Julien qui s'est déroulée le 1er juin 2022.

Ce rapport met en évidence la nécessité de réaliser certains travaux relevant de l'entretien courant du bâtiment, mais aussi des travaux de restauration, notamment à l'intérieur de l'édifice, sous le contrôle de la DRAC compétente. Monsieur le Maire complète son exposé et rappelle l'intervention prochaine de l'entreprise BODET afin de réaliser le changement de battants de cloches défectueux.

- Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de territoire mené par la communauté de communes afin de répondre à la problématique des déserts médicaux, dressant un constat de la situation du territoire et des inquiétudes qui en découlent, mais également des mesures proposées par l'Etat. La communauté de communes propose ainsi de poursuivre cet élan par la réalisation d'un diagnostic territorial actualisé, permettant ainsi de répondre à des enjeux en constante évolution. Ce premier point serait doublé d'une étude sur la notion de "révolution numérique en santé" et de son application à l'échelle territoriale.

La séance est levée à 23h03.